

EN CAS D'URGENCE : la modification d'une réservation est possible jusqu'à j-1 sans pénalité tarifaire (événement familial ou professionnel, sur présentation d'un justificatif). Pour les situations professionnelles particulières, un formulaire annuel à compléter par l'employeur.

EN CAS DE NON PRÉINSCRIPTION : les enfants seront accueillis. En parallèle, les dispositions suivantes seront mises en œuvre :

- vous serez avertis par un mail ou un sms.
- Une majoration forfaitaire de 2€ sera appliquée par activité non réservée. Il sera possible de suspendre les majorations en régularisant sa situation auprès du service.

EN CAS DE PRÉINSCRIPTION MAIS D'ABSENCE DE L'ENFANT :

- Pour maladie de l'enfant ou pour un événement familial non prévisible, les 2 premiers jours, c'est l'absence à l'école qui sert de justificatif, au-delà un certificat médical sera exigé. Le 1^{er} repas restera facturé en raison des frais engagés par la ville. Pour les repas suivants, un remboursement ou un avoir est possible. Pas de repas facturé si l'absence est justifiée par un événement familial douloureux.

Service communication de Savigny-le-Temple - Imprimé sur papier PEFC - Mai 2017 - Ne pas jeter sur la voie publique



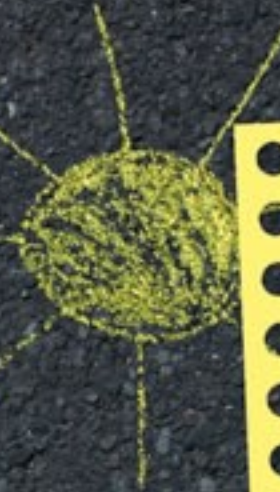
+ D'INFO

Pôle action éducative jeunesse
hôtel de ville
1 place François Mitterrand
01 64 10 19 80
education@savigny-le-temple.fr



**LA PRÉINSCRIPTION
mode d'emploi**

Pour la rentrée 2017, la ville de Savigny-le-Temple met en place la préinscription aux accueils du matin et du soir ainsi qu'à la restauration scolaire. Ainsi, chaque mois, vous devrez préinscrire vos enfants, pour permettre une meilleure adaptation du nombre d'encadrants, pour sécuriser la sortie des écoles grâce à une liste précise d'enfants allant à la restauration ou à l'accueil du soir et enfin, pour réduire le gaspillage alimentaire.



Délais de préinscription

- Préinscription glissante 2 semaines à l'avance. Exemple : le 1^{er}, je réserve pour le 20 et les jours suivants. Si je réserve le 6, je peux me préinscrire pour le 26 et au-delà.
- La préinscription au trimestre ou à l'année est possible dans le cadre du prélèvement automatique. Les modifications de réservation peuvent intervenir durant les périodes de préinscription des 20 jours.
- Pour les vacances scolaires, la période de préinscription aura lieu 4 semaines minimum avant le début des vacances afin de constituer les équipes d'animation.



SIMPLIFICATION DU TARIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS À LA JOURNÉE

Un forfait pour la journée d'accueil de loisirs de 7h à 19h sera mis en place pendant les vacances afin de redonner de la souplesse aux familles, sans coût supplémentaire par rapport à la journée accueil de loisirs.

EN PRATIQUE COMMENT SE PRÉINSCRIRE ?



1^{ère} ÉTAPE LA PRÉINSCRIPTION

La procédure de préinscription se fait en ligne sur le portail famille, depuis chez vous. Elle peut aussi se faire en mairie auprès du service scolaire.



2^e ÉTAPE - LE PAIEMENT

- le prélèvement automatique mensuel à terme échu entre le 5 et le 11 du mois (une fois le mois terminé) ;
- à défaut d'un moyen bancaire de paiement, vous recevrez une facture.

Les tarifs restent calculés au taux d'effort.

